

Bachelier en Comptabilité option : fiscalité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 36S Pratique de la comptabilité 2			
Code	ECCF3B36SPCP2	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Laëtitia SMAGAS (laetitia.smagas@helha.be) Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Sarah SEGOND (sarah.segond@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de maîtriser les spécificités fiscales (IPP, ISOC, TVA, IPM, INR) et les logiciels informatiques du métier de comptable.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
 - 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
 - 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
 - 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
 - 3.3 Utiliser des logiciels comptables et de gestion et exploiter les résultats intermédiaires et définitifs
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
 - 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

Acquis d'apprentissage visés

À la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de maîtriser les spécificités fiscales, d'établir les documents fiscaux requis et de calculer l'impôt à l'IPP et à l'ISOC ;
- d'utiliser les fonctionnalités des logiciels comptables étudiés, d'effectuer l'encodage de factures, d'extraits de comptes, fiches de salaires, etc ;
- de procéder à une centralisation et déclaration TVA à l'aide d'un logiciel comptable ;
- de tenir ses connaissances à jour en matière fiscale

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCF3B36LCOGA	Logiciels comptables (option fiscalité)	36 h / 4 C
ECCF3B36PCP2A	TVA	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCF3B36LCOGA	Logiciels comptables (option fiscalité)	40
ECCF3B36PCP2A	TVA	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Comptabilité option : fiscalité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Logiciels comptables (option fiscalité)			
Code	3_ECCF3B36LCOGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laëtitia SMAGAS (laetitia.smagas@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement des outils informatiques de l'unité d'enseignement. Le but est de familiariser les étudiants à l'utilisation d'un logiciel comptable afin de s'en servir comme futur outil de travail.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, lors d'un travail de laboratoire, sur base des notions et modèles vus en classe, l'étudiant devra être capable :

- d'utiliser les fonctionnalités des logiciels comptables étudiés,
- de repérer le type de document auquel il fait face et pouvoir les trier (achats/ventes/date livraison ou paiement...)
- d'effectuer l'encodage de factures, d'extraits de comptes, de fiches de salaires, etc,
- d'assurer un rythme d'encodage dans un laps de temps déterminé
- de comprendre ses écritures et les balances
- de procéder à une centralisation et déclaration TVA à l'aide d'un logiciel comptable

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

création d'un dossier et paramétrage des imputations et dictionnaires automatiques,

- création et gestion des journaux, gestion des fiches tiers,
- encodage de factures nationales, intracommunautaires et internationales,
- gestion du compte PCMN, encodage des écritures de salaires et autres opérations diverses,
- centralisation et déclaration TVA, visualisation et impression des balances temporaires et définitives,
- réouverture d'exercices comptables et clôture de l'exercice.

Etude pratique du logiciel comptable Winbooks

- création d'un dossier et paramétrage des imputations et dictionnaires automatiques,
- création et gestion des journaux et des fiches tiers,
- gestion du compte PCMN,
- encodage de factures diverses,
- centralisation et déclaration TVA.

Démarches d'apprentissage

L'activité d'apprentissage s'efforce de mettre en relation des aspects théoriques avec des exemples concrets.

L'étudiant reçoit un cours théorique en début d'année sur les fonctionnalités et le système de base du logiciel ainsi qu'une monographie complète (cas fictif d'entreprise avec pièces justificatives). Cette monographie servira de cas pratique pour l'utilisation du logiciel sur ordinateur.

Tout au long de l'apprentissage sur le logiciel, l'étudiant est amené à compléter son cours avec les chemins d'accès aux différents encodages afin d'enrichir le cours théorique reçu et d'avoir son propre manuel d'utilisation.

Remarque : L'activité privilégiée, de la part de l'étudiant, le travail en autonomie. Ce dernier est, en effet, amené à trouver la ou les solution(s) possible(s) et en faire partager le groupe, l'enseignant ayant essentiellement le rôle de coach / support en cas de difficulté.

Dispositifs d'aide à la réussite

Révision des points clés de chaque session précédente en début de cours

Corrections collectives pour les étudiants présents au cours avec séances de questions-réponses

Exercices de révision

L'étudiant est responsable du paramétrage, de l'encodage et de la correction de ses dossiers. Il est donc particulièrement important qu'il assiste au cours de manière assidue. Une bonne maîtrise de la comptabilité générale et de la TVA ainsi que des cours d'informatique des blocs 1 et 2 est indispensable.

Ouvrages de référence

- Delwick B. & Noël Y, La Comptabilité avec Sage Bob 50, Edipro, Bruxelles, 2013.
(non obligatoire)
- winbooks.be

Supports

- Notes de cours avec théorie et exercices pratiques disponibles sur Connected
- Logiciels disponibles sur les PC de l'établissement
- Téléchargement du logiciel comptable BOB50 à disposition de l'étudiant via un lien/dossier de téléchargement. Il sera néanmoins responsable de l'installer sur son ordinateur et veillera à le tester pour se préparer à l'examen, au moins 30 jours avant celui-ci.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation porte sur la création d'un dossier sur l'un des logiciels utilisés. L'étudiant(e) sera évalué sur l'ensemble des types d'encodages étudiés et sur toutes les manipulations effectuées en classe, que ce soit sur le logiciel BOB50 ou Winbooks.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exp	100			Exp	100

Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Vu le caractère très pratique du cours, la présence aux activités (que ce soit en classe ou via TEAMS). Des dizaines d'encodages et de paramétrages sont effectués par séance. Dès lors, si l'étudiant(e) manque une séance, il se met délibérément en faute et en retard pour la suite. Sauf certificat médical, il devra rattraper seul son retard, pendant les séances de cours. Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre, quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction. ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements

de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Comptabilité option : fiscalité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

TVA			
Code	3_ECCF3B36PCP2A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Sarah SEGOND (sarah.segond@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de maîtriser les spécificités fiscales (IPP, ISOC, TVA, IPM, INR) et les logiciels informatiques du métier de comptable.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 1.2 1.4 1.5 Compétence 2 2.2 2.4

Compétence 3 3.1 3.2 3.3 Compétence 4

4.3 4.4

S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe Négocier, argumenter et défendre les dossiers

Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises

Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable

Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

Utiliser des logiciels comptables et de gestion et exploiter les résultats intermédiaires et définitifs

Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

Vérifier la conformité des documents aux exigences légales

Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

Acquis d'apprentissage visés

À la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

de maîtriser les spécificités fiscales, d'établir les documents fiscaux requis et de calculer l'impôt à l'IPP et à l'ISOC ; d'utiliser les fonctionnalités des logiciels comptables étudiés, d'effectuer l'encodage de factures, d'extraits de comptes, fiches de salaires, etc ;

de procéder à une centralisation et déclaration TVA à l'aide d'un logiciel comptable ; de tenir ses connaissances à jour en matière fiscale

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Déclaration TVA, listing IC, Intrastat, opérations intracommunautaires, opérations internationales, déductions et

exemptions, unité TVA, prorata général.

Démarches d'apprentissage

Contenu

Déclaration TVA, listing IC, Intrastat, opérations intracommunautaires, opérations internationales, déductions et exemptions, unité TVA, prorata général.

Analyse de factures, étude de cas, mise au point théorique pour l'application de la TVA du point de vue des opérations nationales, intracommunautaires et internationales.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les slides sont mis à disposition pour résumer tous les points théoriques nécessaires à la réussite.
Des points supplémentaires sont abordés en cours pour étoffer les connaissances.

Ouvrages de référence

Manuel TVA 3ème édition, par Aurélie SOLDAI et Emmanuel RIVERA, Anthemis

Supports

Plus de 50 factures à disposition sur l'intranet
Slides du cours reprenant l'intégralité des points théoriques.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :
ECCF3B31TVA3A TVA 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'examen écrit reprendra de la pratique.
Se référer aux autres dispositions complémentaires de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code

couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).